

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

« Les fleurs nous font grandir »

DOSSIER DE PRESSE

Photo : PEP'S, une initiative santé environnement portée par la C.C. Entr'Allier Besbre et Loire

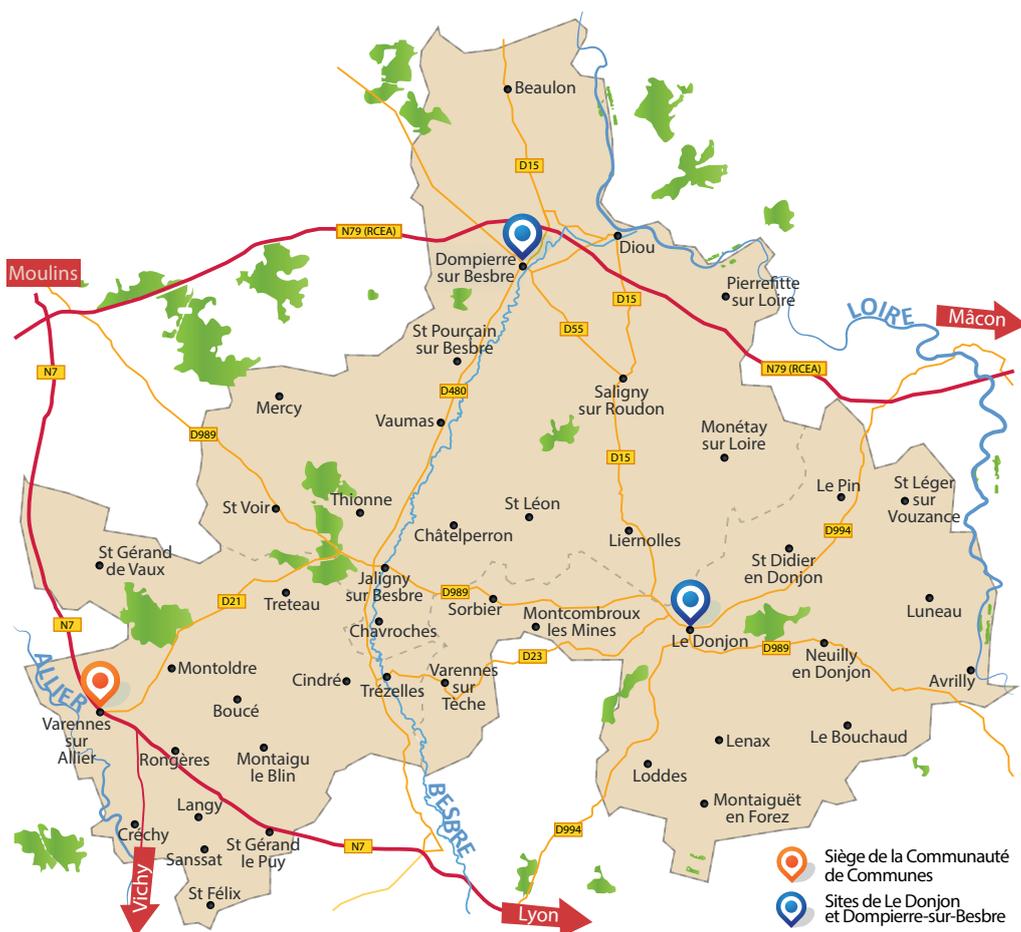
NOVEMBRE 2022



- 03** Communauté de communes Entr'Allier besbre et Loire
- 05** La santé, une priorité pour la Communauté de communes
- 06** Le Contrat Local de Santé (CLS) : 4 axes de santé prioritaires
- 07** Un engagement partagé, des partenaires impliqués
- 08** Programme d'actions
- 09** Contact Presse

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE

Créée le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire se situe au centre de la France, dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur la partie Est du département de l'Allier.



44
communes



109 000
hectares



25 357
habitants





La Communauté de communes exerce des compétences en matière de :

- développement économique
- promotion du tourisme
- développement touristique local
- construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- politique du logement et du cadre de vie
- petite enfance
- maisons France services
- solidarité emploi
- protection et mise en valeur de l'environnement
- urbanisme - habitat
- santé

Ses effectifs



64

Conseillers communautaires

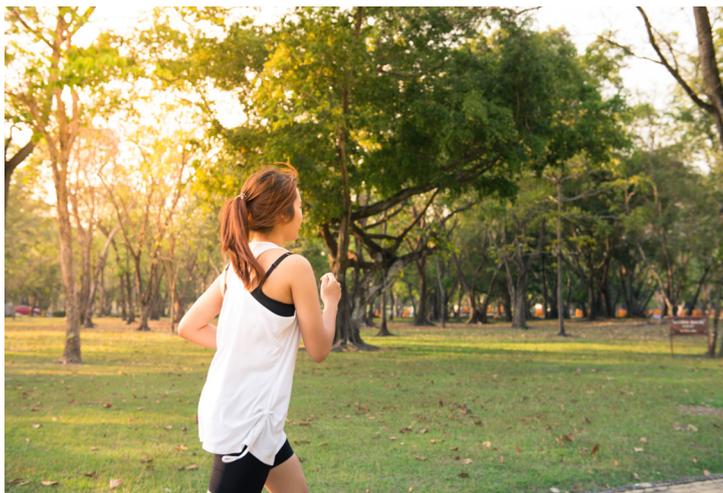
38

Suppléants

70

Agents

LA SANTÉ, UNE PRIORITÉ POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Par délibération n°2018.06.25/64 du 25 juin 2018, l'assemblée communautaire a adopté sa modification statutaire et notamment sa compétence facultative en matière de santé dans le cadre de l'organisation d'un pôle de santé et de l'approbation d'un contrat local de santé.

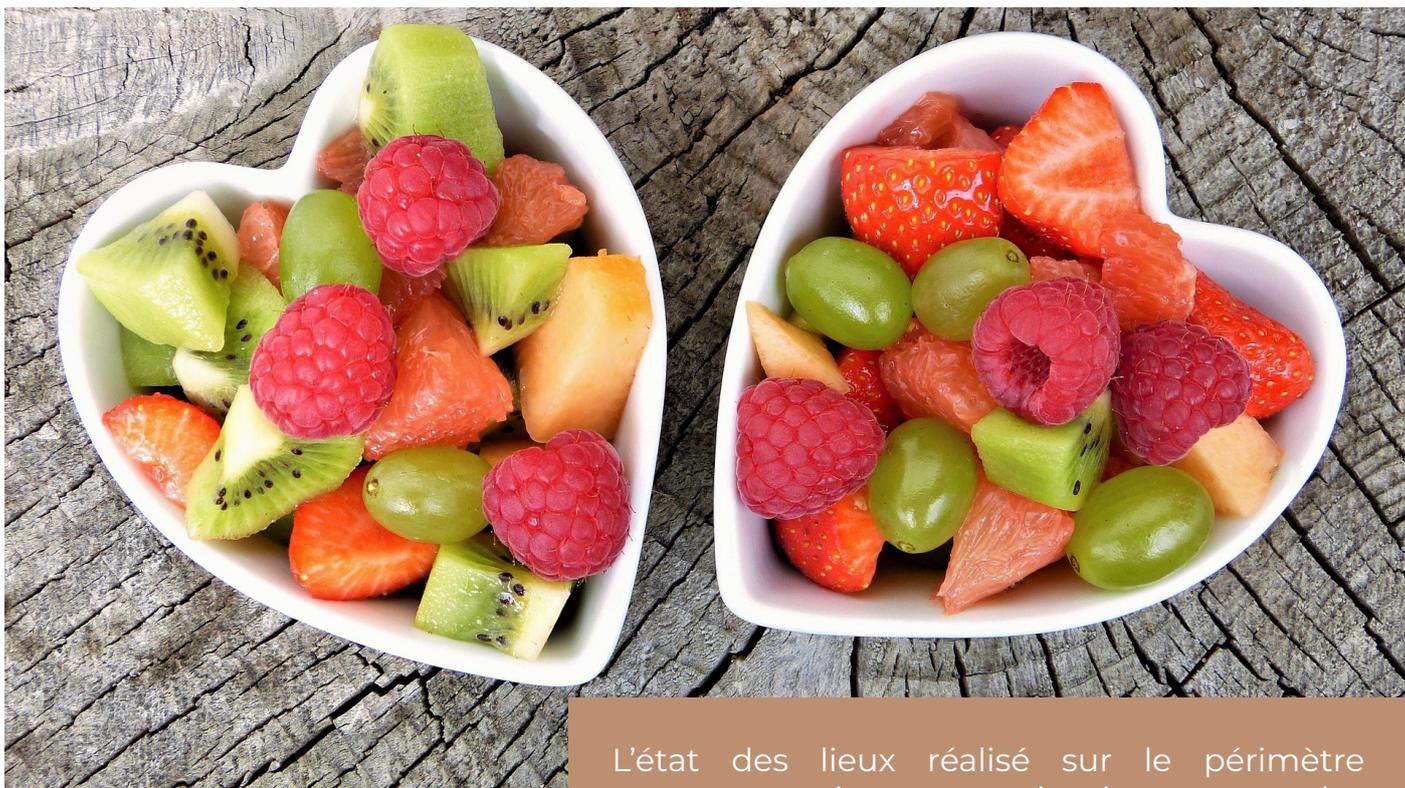


Les maisons de santé du Donjon et de Dompierre-sur-Besbre construites respectivement en 2009 et 2014, le futur projet de construction de Varennes sur Allier, les consultations avancées proposées en partenariat avec le Centre Hospitalier de Moulins Yzeure et la polyclinique La Pergola sont le signe concret d'un souhait réel d'apporter à l'ensemble des citoyens des 44 communes une offre de santé répondant aux besoins de chacun.

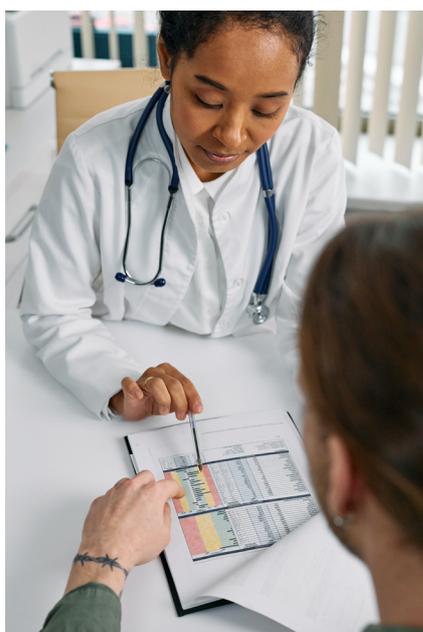


L'ambition du CLS consiste à porter l'ensemble des éléments pouvant agir sur la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé intégrant ainsi la démographie médicale, l'environnement favorable à la santé, la santé mentale et la prévention et la promotion de la santé et ce, afin d'améliorer le quotidien de chacun.

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ : 4 AXES DE SANTÉ PRIORITAIRES



L'état des lieux réalisé sur le périmètre communautaire a permis de mesurer les besoins des professionnels et des habitants du territoire et d'identifier ainsi les enjeux de la collectivité en matière de santé et d'en extraire 4 axes prioritaires :



- ▶ *Renforcer les soins de proximité.*
- ▶ *Participer à l'amélioration de la santé de la population.*
- ▶ *Agir sur la santé mentale.*
- ▶ *Promouvoir des environnements favorables à la santé.*

Ces orientations constituent le fil conducteur d'un programme d'actions qui se déploiera de 2022 à 2025 et fera l'objet d'un suivi régulier permettant d'atteindre les objectifs fixés.

UN ENGAGEMENT PARTAGÉ, DES PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Des partenaires sont impliqués dans le CLS, notamment :



La SISA de la Maison de Santé de Dompierre-sur-Besbre

L'association «Equipe de Soins Primaires de Varennes-sur-Allier»

Leur implication permet une co-construction des actions et invite à renforcer les partenariats engagés et à consolider la dynamique territoriale locale de santé.

PROGRAMME D'ACTIONS

Axe 1 : RENFORCER LES SOINS DE PROXIMITE

- Action 1* Réaliser un schéma de déploiement territorial d'installation des professionnels de santé
- Action 2* Organiser des rencontres régulières entre élus et professionnels de santé
- Action 3* Accompagner la mise en place du projet MSP de Varennes-sur-Allier
- Action 4* Accompagner la réalisation du projet de santé MSP du Donjon
- Action 5* Mettre en place des consultations avancées de spécialistes

Axe 2 : PARTICIPER A L'AMELIORATION DE LA SANTE DE LA POPULATION

- Action 6* Participer à la mise en place du projet Opti'soin
- Action 7* Déployer le projet PACAP (Petite Enfance Alimentation Corpulence et Activité Physique)
- Action 8* Développer des actions de prévention et de promotion de la santé auprès des assistantes maternelles
- Action 9* Réaliser un guide Parentalité
- Action 10* Mettre en place des actions de prévention en partenariat et en corrélation avec les projets de santé des MSP
- Action 11* Mettre en place des groupes de parole « Parler santé » - Actions d'information et d'éducation pour la santé
- Action 12* Renforcer les actions de prévention des conduites addictives auprès des jeunes
- Action 13* Sensibiliser sur la violence et le harcèlement scolaire auprès des élèves
- Action 14* Sensibiliser à l'éducation à la sexualité et prévention des conduites sexuelles à risque
- Action 15* Organiser un Parcours Ateliers Santé Seniors
- Action 16* Développer les Cafés Rencontres
- Action 17* Soutenir les aidants proches de personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap
- Action 18* Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes
- Action 19* Mettre en place une permanence juridique à la Maison France Services (CIDFF)
- Action 20* Promouvoir les actions de dépistage de cancers
- Action 21* Mettre en place un évènement périodique pour sensibiliser au bien manger et à l'exercice physique

Axe 3 : AGIR SUR LA SANTE MENTALE

- Action 22* Engager la mise en œuvre d'un CLSM (Conseil Local de Santé Mentale)
- Action 23* Coordonner des évènements dans le cadre de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM)
- Action 24* Promouvoir le programme Handicap et vie affective

Axe 4 : PROMOUVOIR DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

- Action 25* Création d'une équipe projet environnement pour le développement d'un environnement favorable à la santé
- Action 26* Améliorer la qualité de l'air intérieur au sein des établissements scolaires
- Action 27* Promouvoir la réduction des expositions aux substances dangereuses dont les perturbateurs endocriniens auprès des femmes enceintes et des jeunes enfants
- Action 28* Renforcer l'information et la lutte pour un habitat favorable à la santé
- Action 29* Sensibiliser le public sur le risque des arboviroses - lutte contre le moustique-tigre
- Action 30* Sensibiliser à la problématique de la lutte contre l'ambrosie

AXE TRANSVERSAL : DEVELOPPER L'INTERCONNAISSANCE ET LA COORDINATION DES ACTEURS ET DES STRUCTURES RESSOURCE

- Action 31* Réaliser un guide relais d'informations
- Action 32* Promouvoir le site internet de la Communauté de communes
- Action 33* Organiser un Forum Santé
- Action 34* Soutenir et valoriser les initiatives citoyennes autour de la santé

- Agence Régionale de santé
Auvergne-Rhône-Alpes :

Service presse ARS

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr



- Communauté de communes
Entr'Allier Besbre et Loire :

Service communication

18 rue de Vouroux 03150 VARENNES-SUR-ALLIER
04 70 45 00 99 - communication@interco-abl.fr